Département de la Vendée

COMMUNE DE CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

TRAME VERTE ET BLEUE

Recensement des éléments au sens du Code de l'Environnement

Validé par le groupe de travail participatif

Validé par le Conseil Municipal le 6 février 2015

Eléments composant la trame verte *(article L371-1-II du Code de l'Environnement)*

- Espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité
 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et floristique de la basse vallée de l'Yon et de la vallée de la Baffardière
 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et floristique du complexe écologique du marais poitevin
- Espaces semi-naturels
 Prairies permanentes (source : référentiel parcellaire graphique 2012)
- Formations végétales
 Boisements (source : interprétation de des photographies aériennes)
 Haies bocagères (source : groupe de travail participatif "trame verte et bleue")
 Arbres remarquables (source : groupe de travail participatif "trame verte et bleue")

Eléments composant la trame bleue *(article L371-1-III du Code de l'Environnement)*

- Cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité
 Classement en liste 1 : le Graon et ses affluents avec comme enjeu principal le maintien du bon état écologique
 Classement en liste 2 : l'Yon, avec comme enjeu principal le rétablissement de la continuité écologique
- Surfaces en eau douce, de petite dimension (mares)
 Source : inventaire des zones humides - Chambre d'Agriculture de Vendée
- Zones humides importantes pour la réalisation des objectifs de protection de l'eau
 Source : inventaire des zones humides - Chambre d'Agriculture de Vendée
- Espace de mobilité de l'Yon (zone inondable)
 Source : atlas des zones inondables - Porter A Connaissance de l'Etat

Autres informations

- Haies disparues
- Autres surfaces en eau
 Source : cadastre

0 100 200 m

Février 2016

Bureau d'études PARCOURS
Paysage / Urbanisme / Infrastructures / Paysage - Environnement
27 rue de l'Abreuvoir . 79 500 MELLE . Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 . E-mail : *contact@parcours-ingenierie.fr*

LA MERLERIE
LA JONCHERE
LE BOURG
LA RAVONNIERE
MOULIN DE CHAILLE
LA VERRIE
LA RIVIERE
LA GREFFELIERE
LA RENAUDERIE
LA TOUCHETTE
LA BRETAUDIERE
SAINT ISIDORE
LA TRANQUILLITE
LA JOUSSELINIERE
LE VIGNEAU
LA QUINTERIE
SAINTE GERMAINE
LA COCUERE
VILLENEUVE
L'INAUDIERE
LA PLOUZIERE
LE PEROU
LA TENDRONNIERE
LE FRAIGNEAU
BOUTET
LA LARDIERE
LE CHIRON
LA NOUE
L'ENREMIERE
LE GUY BUREAU
LA PAYRAUDIERE
LA MAISON NEUVE
LE PETIT BOIS CLOS
LES COURTESOLLES
LE GRAND BOIS CLOS
L'AUBONNIERE
LE GRAND ROCHEREAU
LE PETIT ROCHEREAU
LA BARRE DE MONTORGUEIL
LE BIGNON
LE PRE HAUT

Continuités écologiques de la trame verte *(article R371-19-III du Code de l'Environnement)*

Réservoirs de biodiversité
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et floristique de la basse vallée de l'Yon et de la vallée de la Baffardière
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et floristique du complexe écologique du marais poitevin

Corridors écologiques
Prairies permanentes, boisements, haies et arbres remarquables

Continuités écologiques de la trame bleue *(article R371-19-IV du Code de l'Environnement)*

Réservoirs de biodiversité
Cours d'eau, mares et zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité
(Zones humides retenues pour leur caractère d'habitat naturel remarquable : saussaie marécageuse, roselières, forêt de frênes et d'aulnes des fleuves, formations riveraines de saules et aulnaies)

Corridors écologiques
Autres surfaces en eau et autres zones humides moins importantes pour la préservation de la biodiversité
(Zones humides non retenues : cultures, prairies humides eutrophes, prairies humides améliorées, plantations, terrains en friche, petits bois)

Pression anthropique sur les milieux

Artificialisation des sols

Fragmentation des espaces

Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abrient des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

LA MERLERIE
LA JONCHERE
LE BOCAGE
LA RAVONNIERE
MOULIN DE CHAILLE
LA VERRIE
LA RIVIERE
LA GREFFELIERE
LA RENAUDERIE
LA TOUCHETTE
LA BRETAUDIERE
LA TRANQUILLITE
SAINT ISIDORE
LE VIGNEAU
LA JOUSSELINIERE
LA QUINTERIE
SAINTE GERMAINE
LA COCUERE
VILLENEUVE
L'INAUDIERE
LA PLOUZIERE
LE PEROU
LA TENDRONNIERE
LA LARDIERE
LE CHIRON
LE FRAIGNEAU
BOUTET
LA NOUE
L'ENREMIERE
LE GUY BUREAU
LA PAYRAUDIERE
LA MAISON NEUVE
LES COURTESOLLES
LE PETIT BOIS CLOS
LE GRAND BOIS CLOS
L'AUBONNIERE
LE GRAND ROCHEREAU
LE PETIT ROCHEREAU
LA BARRE DE MONTORGUEIL
LE BIGNON
LE PRE HAUT

Département de la Vendée

COMMUNE DE CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

TRAME VERTE ET BLEUE

PLAN 2

Continuités écologiques et pression anthropique

Analyse du bureau d'études

0 100 200 m

Février 2016

Bureau d'études PARCOURS
Paysage d'ouvrages / Urbanisme, Infrastructures, Paysage, Environnement
27 rue de l'Abreuvoir . 79 500 MELLE . Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 . E-mail : *contact@parcours-ingenierie.fr*

Département de la Vendée

COMMUNE DE CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

TRAME VERTE ET BLEUE

Protection des éléments par le Code de l'Urbanisme

Validé par le groupe de travail participatif

Validé par le Conseil Municipal le 6 février 2015

Elements protégés par le Code de l'Urbanisme *(article R421-23-i)*

- Boisements protégés
 Leur défrichement par dessouchage est soumis à déclaration préalable
- Haies protégées
 Leur destruction par arrachage est soumise à déclaration préalable
- Arbres remarquables protégés
 Leur destruction par abbatage est soumise à déclaration préalable
- Mares protégées
 Leur destruction par remblaiement est soumise à déclaration préalable

Elements protégés par le Code de l'Environnement *(application de la Loi sur l'Eau)*

- Zones humides : principe de préservation inscrit dans le SDAGE Loire-Bretagne
 Disposition 8 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009

0 100 200 m

Février 2016

Bureau d'études PARCOURS
Paysage / Environnement
27 rue de l'Abreuvoir . 79 500 MELLE . Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 . E-mail : *contact@parcours-ingenierie.fr*

LA MERLERIE
LA JONCHERE
LE BOURG
LA RAVONNIERE
MOULIN DE CHAILLE
LA VERRIE
LA RIVIERE
LA GREFFELIERE
LA RENAUDERIE
LA TOUCHETTE
LA BRETAUDIERE
LA TRANQUILLITE
SAINT ISIDORE
LE VIGNEAU
LA JOUSSELINIERE
LA QUINTERIE
SAINTE GERMAINE
LA COCUERE
VILLENEUVE
L'INAUDIERE
LA PLOUZIERE
LE PEROU
LA TENDRONNIERE
LA LARDIERE
LE FRAIGNEAU
BOUTET
LE CHIRON
LA NOUE
L'ENFERMIERE
LE GUY BUREAU
LA PAYRAUDIERE
LA MAISON NEUVE
LE PETIT BOIS CLOS
LES COURTESOLLES
LE GRAND BOIS CLOS
L'AUBONNIERE
LE GRAND ROCHEREAU
LE PETIT ROCHEREAU
LA BARRE DE MONTORGUEIL
LE BIGNON
LE PRE HAUT